



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

E/C.12/1997/SR.14  
10 juin 1997

Original : FRANCAIS

---

COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Seizième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA PARTIE PUBLIQUE\* DE LA 14ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 7 mai 1997, à 10 heures

Président : M. ALSTON

SOMMAIRE

Examen des rapports

- a) Rapports présentés par les Etats parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte (suite)
- Troisième rapport périodique de la Fédération de Russie (suite)
  - Rapport initial du Pérou

---

\* Le compte rendu analytique de la partie privée de la séance est publié sous la cote E/C.12/1997/SR.14/Add.1.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

GE.97-16545 (F)

La séance est ouverte à 10 h 5.

EXAMEN DES RAPPORTS (point 7 de l'ordre du jour)

- a) RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES CONFORMEMENT AUX ARTICLES 16 ET 17 DU PACTE (suite)

Troisième rapport périodique de la Fédération de Russie (E/1994/104/Add.8); HRI/CORE/1/Add.52/Rev.1; E/C.12/Q/RUS.1; E/C.12/A/RUS.1) (suite)

1. Sur l'invitation du Président, la délégation russe prend place à la table du Comité.

Application des articles 6 à 15 du Pacte (suite)

2. M. VAROV (Fédération de Russie), répondant à une question posée par M. Texier sur le droit au logement, dit qu'en 1995-1996, malgré les difficultés économiques et financières, des progrès considérables ont été réalisés. En effet, en 1995, un logement a été fourni à 2 millions de personnes, dont certaines étaient sans domicile fixe. Il reste néanmoins 6,5 millions de personnes inscrites sur liste d'attente.

3. M. RIEDEL, se référant aux questions figurant dans les paragraphes 44 et 45 de la liste des points à traiter (E/C.12/Q/RUS.1), demande quelles mesures concrètes ont été prises pour lutter contre l'infection par le VIH. Il souhaite notamment avoir des éclaircissements sur la stratégie adoptée à cet égard par le Parlement russe, laquelle, si l'on en croit la presse internationale, irait à l'encontre des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

4. M. GRISSA, faisant observer que la délégation n'a pas répondu à la question figurant au paragraphe 46 de la liste des points à traiter (E/C.12/Q/RUS.1), souhaiterait connaître les effets de l'accident de Tchernobyl en Russie et savoir si des mesures ont été prises pour prévenir tout nouveau risque d'accident nucléaire.

5. M. SA'DI demande dans quelle mesure le secteur privé participe à la solution du problème du logement en construisant des logements d'un coût abordable.

6. M. CEAUSU demande à la délégation un complément d'information sur les mesures qui sont prises pour lutter contre l'alcoolisme, la toxicomanie et les autres habitudes sociales qui ont des conséquences néfastes pour la santé. Il souhaite savoir si ces phénomènes sont à l'origine de la chute vertigineuse de l'espérance de vie à la naissance constatée notamment pour les hommes.

7. M. ADEKUOYE souhaite connaître la situation des hôpitaux psychiatriques, qui, à l'époque de l'ex-URSS, étaient utilisés à des fins détournées. Quelles sont les mesures prises pour lutter contre l'augmentation du taux de suicides ? Est-ce que des propositions ont été faites pour améliorer la situation financière du secteur pharmaceutique (E/1994/104/Add.8, par. 253) et, dans l'affirmative, avec quels résultats ?

8. M. CEVILLE souhaite connaître la politique du Gouvernement face aux mauvaises conditions sanitaires et d'hygiène qui règnent dans les établissements pénitentiaires, où la tuberculose progresse davantage qu'ailleurs et est une cause importante de décès parmi les détenus.

9. M. MONISOV (Fédération de Russie), répondant à M. Riedel, indique que 78 centres territoriaux et 5 centres régionaux se consacrent à la lutte contre l'épidémie de SIDA. En outre, plusieurs centres dispensent des soins aux personnes infectées par le VIH et un réseau de laboratoires établissant des diagnostics a été mis en place. En 1996, le Gouvernement a prorogé le programme fédéral de prévention du SIDA jusqu'à l'an 2000. Ce programme vise à sensibiliser la population aux méthodes de prévention de l'infection par le VIH et des maladies sexuellement transmissibles. Des mesures ont été prises pour mettre au point de nouveaux médicaments, des tests de dépistage et des diagnostics plus rapides. En 1995, une loi sur la prévention de l'infection par le VIH a été adoptée. Il n'existe pas de différence sensible entre la stratégie de la Douma et la politique du Ministère de la santé, lequel, sur la recommandation de l'OMS, s'efforce de réduire le coût des soins en limitant le dépistage du VIH aux donneurs de sang et au personnel médical exposé au risque d'infection. Il n'y a pas de dépistage obligatoire pour les toxicomanes ou pour les homosexuels. Par contre, les non-ressortissants qui désirent obtenir un visa d'entrée doivent remettre un certificat prouvant qu'ils ont subi le test de dépistage du VIH.

10. A propos de la pollution, M. Monisov dit que la situation s'est améliorée grâce à la réduction des émissions industrielles de produits néfastes à l'environnement. Les plans de développement économique doivent désormais prendre en compte la protection de l'environnement. Un projet de loi fédérale sur l'eau potable est en cours d'élaboration. Un programme fédéral a également été mis au point pour améliorer la qualité de l'eau potable grâce à l'utilisation de technologies nouvelles. M. Monisov précise, à l'intention de M. Grissa, qu'un programme a été mis en place afin de faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Les victimes bénéficient d'un suivi médical et reçoivent des allocations du Gouvernement. La situation s'est améliorée dans les territoires contaminés, qui sont approvisionnés en produits alimentaires provenant d'ailleurs. En 1996, le Ministère de la santé a défini de nouvelles normes de sécurité radionucléaire afin de protéger la population de toutes les sources de rayonnement naturelles et autres. Grâce à la législation adoptée, les risques d'accident futur sont réduits au minimum. De plus, le Ministère de l'énergie nucléaire a élaboré une série de mesures indispensables à mettre en oeuvre dans les centrales nucléaires.

11. En ce qui concerne la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, M. Monisov dit que le Gouvernement s'efforce de multiplier les dispensaires, auxquels les toxicomanes peuvent s'adresser à titre anonyme pour se faire traiter. De plus, des campagnes d'information sont menées et des colloques organisés, notamment avec l'aide de l'OMS, à l'intention des enseignants et des universitaires, afin que les élèves et les étudiants soient informés des risques liés à la toxicomanie et des méthodes de prévention du SIDA. Il faudrait également modifier la législation fédérale afin d'obliger les toxicomanes et les alcooliques à se soigner.

12. A propos des difficultés de l'industrie pharmaceutique, M. Monisov souligne que la production de médicaments est une des priorités du Ministère de la santé. A cette fin, un programme national a été adopté. Des mesures fiscales ont également été prises pour diminuer les droits de douane sur les médicaments importés. Le problème réside dans le prix élevé des médicaments. Beaucoup de personnes n'ont pas les moyens d'en acheter et il est souvent difficile, dans certains territoires et régions, de fournir des médicaments gratuits ou à moitié prix aux personnes qui y ont droit, notamment aux retraités. Le Gouvernement établit actuellement une liste de 250 à 280 médicaments essentiels dont les prix devront être bas.

13. M. Monisov répond à M. Ceville que le Gouvernement a récemment chargé le Ministère de la santé d'élaborer un programme fédéral de lutte contre la tuberculose. Celui-ci prévoit d'aider les hôpitaux à s'équiper et à se procurer des médicaments. Un projet de loi fédérale a également été élaboré en vue de dispenser des soins aux personnes atteintes de tuberculose. Pour améliorer la situation dans les prisons, le Gouvernement a établi de nouvelles normes relatives à l'alimentation des détenus. Le Ministère de l'intérieur a créé des quartiers réservés aux prisonniers tuberculeux et des postes de soins à leur intention. Le Ministère de la santé l'aide à améliorer les conditions sanitaires dans les lieux de détention et à dispenser des soins aux malades, notamment aux tuberculeux.

14. Répondant à M. Adekuoye, M. Monisov indique que la situation a radicalement changé dans les établissements psychiatriques, ceux-ci ne pouvant plus servir des objectifs détournés. Fin 1996, le Ministère de la santé a pris des mesures pour venir en aide à ces établissements, nombre d'entre eux étant dans une situation matérielle préoccupante.

15. M. VAROV (Fédération de Russie) apporte un complément d'information à ce qu'a dit M. Monisov sur la situation de l'environnement. Il explique que du fait de la baisse de la production liée aux difficultés économiques que connaît la Fédération de Russie, la situation s'est sensiblement améliorée dans presque toutes les régions de la Fédération. Ces deux dernières années, les émissions de substances nocives ont considérablement baissé, même s'il reste encore fort à faire dans ce domaine. Les mesures prises pour lutter contre la pollution de l'air et de l'eau ont beaucoup contribué à cette amélioration.

16. En ce qui concerne le parc immobilier et le rôle joué par le secteur privé dans la construction de logements, il y a lieu de faire remarquer qu'au début de 1997, plus de 50 % des logements étaient occupés par leurs propriétaires, plus de 36 % des logements avaient été construits par des organismes privés et 30 à 40 % du parc immobilier l'avait été par l'Etat. Ce dernier a pris diverses mesures pour promouvoir la construction de logements. Ainsi, les sommes affectées par les particuliers à la construction de leur logement sont exonérées d'impôts et l'Etat accorde une aide importante, le remboursement des prêts étant étalé sur plus de 25 ans. On peut espérer qu'avec l'amélioration de la situation économique, ce problème s'atténuera dans un avenir proche.

17. M. SA'DI espérait que le représentant de l'Etat partie répondrait plus franchement à sa question et dirait que les problèmes d'environnement ne sont pas une priorité dans un pays en transition vers une économie de marché comme l'est la Fédération. Le rapport d'AMOCO montre à l'évidence que les préoccupations des autorités sont très loin de ces problèmes.

18. M. VAROV (Fédération de Russie) répond que la question de l'environnement et de sa protection est extrêmement complexe, voire critique, en Fédération de Russie, comme cela est reconnu dans le document de base et dans les renseignements complémentaires qui ont été fournis. Malgré tout, une évolution positive certaine se fait jour. Les activités des compagnies pétrolières, entre autres, ont des effets négatifs sur l'environnement. Depuis peu, la Fédération de Russie a introduit en la matière, la notion de responsabilité non seulement administrative et pénale mais également pécuniaire. En 1996, des milliards de roubles ont été payés à titre d'amende par des entreprises polluantes qui ne faisaient rien pour protéger l'environnement. Il reste que le problème de l'environnement est actuellement d'une autre ampleur que les solutions qui lui ont été apportées.

19. M. Varov se propose de regrouper les réponses aux questions 47 à 52 de la liste des points à traiter et aux questions complémentaires posées par les membres du Comité de façon à donner une information générale sur la mise en oeuvre du droit à l'éducation.

20. La principale difficulté qui se pose dans ce domaine est celle du financement, qu'il s'agisse des traitements des enseignants, du matériel pédagogique ou de tout ce qui est nécessaire à l'enseignement. La Fédération fait cependant son possible pour trouver une solution. Déjà, elle est parvenue à développer son potentiel dans ce domaine : création de 34 nouveaux établissements d'enseignement supérieur, accroissement du nombre des établissements d'enseignement tant publics que privés dans les domaines de l'enseignement secondaire et de l'éducation spécialisée; augmentation du nombre des enseignants et allongement de la scolarité. Les données statistiques de la Fédération montrent que la situation s'est bien améliorée par rapport à ce qu'elle était à la fin de l'époque soviétique. Cela témoigne des efforts consentis par le Gouvernement dans ce secteur. Dans le domaine de l'enseignement professionnel et technique, les problèmes subsistent, en revanche : le nombre d'établissements a diminué. Mais des efforts ont été faits récemment non seulement pour stabiliser la situation mais même pour l'améliorer.

21. L'orateur déplore que la loi adoptée sur l'enseignement ne soit pas encore pleinement mise en oeuvre, en raison des difficultés économiques que connaît la Fédération, et en particulier que les traitements des enseignants soient inférieurs de quelque 60 % à ce que touche une personne employée dans l'industrie. Quant à la situation dans les établissements d'enseignement secondaire, on peut dire que 99,9 % des élèves terminent leurs cursus et obtiennent le diplôme qui sanctionne ces études.

22. En ce qui concerne le rapport entre la détérioration de la situation de l'enseignement et l'accroissement de la criminalité chez les jeunes et les mineurs, on ne dispose pas de données statistiques de première main, mais les évaluations auxquelles ont procédé les experts permettent de conclure qu'il n'y a pas de lien direct. Ce serait plutôt les facteurs économiques qui seraient en cause.

23. M. WIMER demande ce que fait la Fédération de Russie pour éviter l'exode des compétences, le départ de tous ses cadres scientifiques que les difficultés économiques chassent du pays.

24. Mme JIMENEZ BUTRAGUEÑO demande quelle importance est donnée dans l'enseignement aux droits de l'homme.

25. M. GRISSA ne comprend pas que le taux d'abandon dans l'enseignement secondaire ait été ramené pratiquement à zéro alors que les difficultés économiques auxquelles est confronté le pays sont toujours d'actualité.

26. M. ADEKUOYE voudrait connaître la part des ressources consacrées à l'éducation en 1993, 1994, 1995 et, si possible, 1996. Il aimerait savoir, par ailleurs, si des sanctions sont prises contre les autorités scolaires qui manquent à leurs obligations. Dans l'affirmative, de quelle nature sont ces sanctions ? Il souhaiterait aussi avoir de plus amples renseignements sur la langue d'enseignement mentionnée aux paragraphes 267 et 268 du rapport et sur l'emploi des langues des diverses nationalités dans l'administration.

27. M. RIEDEL demande si ce n'est pas, entre autres, la fermeture des instituts scientifiques et technologiques qui chasse l'élite hors du pays. Quelles mesures sont prises pour améliorer la situation ?

28. M. THAPALIA demande quelles sont les possibilités pour la multitude de nationalités et de groupes ethniques qui composent la Fédération de Russie de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle ? A combien s'élève le traitement d'un enseignant et celui d'un fonctionnaire ? Y a-t-il des différences de salaires entre les enseignants, selon la langue dans laquelle ils travaillent ? Quelles mesures sont prises par le Gouvernement dans ce domaine ?

29. M. CEAUSU demande, à propos du droit des citoyens de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle mentionné au paragraphe 290 du rapport, quelle est la situation des divers groupes nationaux. Un ou deux exemples pourraient-ils être donnés ? Ainsi, en République tatar, l'enseignement primaire est-il dispensé en langue russe ou en langue tatar ? Par ailleurs, quel est le rôle du procureur public mentionné au paragraphe 309 ? Est-il normal que, dans une société fondée sur l'Etat de droit, le procureur public contrôle l'état des établissements scolaires ?

30. M. VAROV (Fédération de Russie) déplore lui aussi l'exode des compétences, qui remonte à 1917 et tient ou tenait à des raisons politiques, économiques, voire de réunification des familles. La solution est évidente : il faut accorder la reconnaissance sociale et matérielle à ceux qui travaillent dans le domaine de la science et de la culture. C'est ce que s'efforce de faire la Fédération de Russie actuellement. Il est permis d'espérer une amélioration de la situation. Le montant des rémunérations est à présent bien supérieur à ce qu'il était et se rapproche des niveaux européens.

31. Il a déjà été répondu à la question portant sur la place de l'enseignement des droits de l'homme, qui fait partie intégrante, dans les classes supérieures, d'un cours consacré aux fondements du droit. En tant que juriste, cependant, M. Varov doit reconnaître que la qualité de cet enseignement laisse encore beaucoup à désirer.

32. La remarque concernant un certain manque de franchise dans l'exposé des faits tient sans doute à un malentendu dans la transmission des informations fournies par la délégation de la Fédération de Russie. Les difficultés économiques auxquelles il a été fait allusion existent certes, mais le pays n'est pas au bord de la faillite. Il ne faut pas surestimer les informations négatives concernant par exemple le non-paiement des salaires des enseignants. Le pays se développe sur les plans politique, économique et social. Il ne faut pas tout peindre en noir. Les données statistiques fournies sont fiables. La situation est stabilisée dans certains secteurs et s'améliore dans d'autres. C'est incontestable. S'agissant de la part du PIB consacré à l'enseignement, les chiffres demandés sont les suivants : 1989 : 8,3 %; 1990 : 14,7 %; 1991 : 14,4 %; 1992 : 11,4 %; 1993 : 12 %; 1994 : 11,7 %.

33. Des sanctions sont en effet prévues en cas de manquement aux obligations en matière d'enseignement. Ces sanctions sont notamment d'ordre disciplinaire et peuvent aller jusqu'au licenciement. Des services d'inspection sont chargés de veiller à la qualité de l'enseignement dispensé. En cas de manquement à leurs obligations, les établissements privés peuvent se voir retirer le permis que leur a délivré le Gouvernement.

34. Il convient de rappeler en ce qui concerne les langues parlées dans la Fédération de Russie qu'il existe plus de 178 nationalités et autres groupes ethniques. Ce chiffre permet de comprendre combien il est difficile de dispenser un enseignement dans toutes ces langues. Toutefois, tous les sujets de la Fédération de Russie sans exception reçoivent un enseignement dans la langue de la République, qu'il s'agisse des Iakoutes, des Adygués, des Kalmouks, des Bachkirs ou des Tatars pour n'en citer que quelques-uns. Cela relève de la compétence des autorités des républiques, qui ont à l'heure actuelle la possibilité de résoudre ces problèmes de manière indépendante.

35. S'agissant des mesures prises pour enrayer l'exode des compétences, qui constitue une perte économique sèche pour le pays, il convient de mentionner une décision adoptée récemment par le Président de la Fédération afin de rehausser le prestige du travail intellectuel et de résoudre au plus vite ce problème.

36. M. Varov ne dispose pas de données statistiques détaillées sur le nombre de professeurs enseignant la langue d'un groupe ethnique ni sur le nombre d'élèves suivant un tel enseignement ni sur les salaires pratiqués dans ce secteur. Cela relève de la compétence des républiques. En ce qui concerne les traitements que perçoivent les enseignants travaillant en russe ou dans les langues autochtones, ils sont identiques, les seules différences étant d'ordre régional ou tenant au type d'établissement.

37. Le rôle du procureur public auquel il est fait référence au paragraphe 309, est bien, en effet, d'une part de veiller au respect des droits de l'homme, et d'autre part de vérifier le fonctionnement des organes de l'Etat afin qu'ils assurent le respect des droits de l'homme. Il est difficile de changer certaines habitudes mais la situation évolue, notamment sur le plan normatif, et les dernières lois adoptées dans ce domaine définissent de façon précise le rôle du procureur public.

38. Le PRESIDENT déclare clos l'examen du troisième rapport périodique de la Fédération de Russie.

La partie publique de la séance est suspendue à 11 h 45.

Elle est reprise à 12 h 15.

Rapport initial du Pérou (E/1990/5/Add.29)

39. Sur l'invitation du Président, la délégation péruvienne prend place à la table du Comité.

40. M. HERMOZA-MOYA (Pérou) déclare que les droits économiques, sociaux et culturels, inaliénables et universels comme tous les autres droits de l'homme, se distinguent par le fait que leur réalisation ne peut être que progressive. Aussi ne prétend-il pas démontrer que dans la réalité les Péruviens jouissent effectivement de tous les droits consacrés dans le Pacte, mais plutôt exposer les mesures prises par le Gouvernement pour garantir progressivement la pleine réalisation de ces droits, étant entendu que le respect des droits économiques, sociaux et culturels est intimement lié au niveau de développement économique du pays.

41. Conscient que la pauvreté est le principal obstacle à la jouissance effective des droits économiques, sociaux et culturels, le Gouvernement péruvien a immédiatement entrepris d'assainir l'économie, après la grave crise qu'a connue le pays au début des années 90. Il a ainsi élaboré une stratégie de lutte contre la pauvreté axée sur la création d'emplois et de revenus et visant, compte strictement tenu de la capacité financière réelle du pays, à réduire le nombre des pauvres de 4,5 à 2,2 millions en l'an 2000.

42. La mise en oeuvre de cette stratégie de lutte contre la pauvreté fait intervenir divers secteurs de l'administration. C'est ainsi que le Ministère de la présidence a contribué à la réalisation des objectifs sociaux, en s'attachant tout particulièrement à subvenir aux besoins fondamentaux des populations les plus démunies et en créant les conditions propices à l'investissement privé. Le Ministère de l'agriculture a élaboré un programme visant à favoriser la création d'entreprises dans les secteurs où l'indice de pauvreté est le plus important, l'objectif étant d'accroître les revenus et le niveau de vie des communautés paysannes et autochtones. Conscient du rôle prioritaire du secteur agricole, le Gouvernement met un accent particulier sur les communautés paysannes, qui sont dûment protégées. En collaboration avec l'OIT, et avec le concours financier de l'Agency for International Development des Etats-Unis, le Gouvernement péruvien a mis en oeuvre un programme spécial de protection des communautés autochtones, qui a pour attributions d'enquêter et de statuer sur les plaintes pour violation des droits des populations autochtones.

43. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les dépenses sociales occupent une place privilégiée dans les plans d'investissement du Pérou, d'où la création du Fonds national d'indemnisation et de développement social (FONCODES). A l'origine, le FONCODES était destiné à remédier aux conséquences néfastes sur les plus démunis des mesures de politique économique que le Gouvernement était dans l'obligation de prendre. Par la suite, il a eu pour mission d'aider les populations défavorisées et de contribuer à redonner

vie aux PME et aux micro-entreprises du pays. En août 1996, après cinq ans d'activité, ce fonds avait réalisé 20 000 projets dans la plupart des districts du pays, pour une valeur totale de plus de 750 millions de dollars, montant financé à 74 % à partir des ressources nationales et à 26 % grâce à la coopération internationale.

44. Conscient que l'éducation représente un volet important de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a de tout temps favorisé l'éducation élémentaire, primaire et secondaire, qui est obligatoire, et s'est fixé pour priorité d'éradiquer l'analphabétisme, dont le taux a aujourd'hui baissé à 10,5 %, contre 12,8 % en 1993. Le Gouvernement se propose de le ramener d'ici l'an 2000 à 4 %, c'est-à-dire la moyenne mondiale. La politique éducative est en outre appliquée avec le souci d'assurer l'égalité entre les sexes. Le Ministère de la promotion féminine et du développement humain, de création récente, est chargé de veiller au respect des droits de la femme dans tous les domaines, l'objectif étant d'assurer une meilleure participation des femmes à la vie publique et d'améliorer leur condition dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Le taux d'analphabétisme chez les femmes a diminué et des programmes de création d'emplois ont été mis en oeuvre pour faire baisser le taux de chômage des femmes, qui est de 11,1 % contre 8 % pour les hommes.

45. L'emploi étant un élément fondamental de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement accorde une grande importance à la formation professionnelle. A cet égard, les deux modes de formation prévus par la loi relative à la promotion de l'emploi, à savoir les accords de formation professionnelle des jeunes et les stages, ont connu un essor important en 1996, les premiers étant multipliés par trois par rapport à 1995 et les seconds augmentant de 40 %. Afin de créer les conditions nécessaires à la croissance de l'investissement productif, le Gouvernement a restructuré le Service de l'inspection du travail en renforçant son rôle de conseiller des travailleurs et des employeurs sur leurs droits et leurs devoirs. Le Ministère du travail a créé un service de consultations juridiques gratuites pour les travailleurs à faible revenu. Dans les négociations collectives, le Gouvernement veille à ce que les relations de travail entre les employés et le patronat évoluent librement, sans intervention de l'Etat. La plupart des différends sont résolus directement par les partenaires sociaux, et le nombre des grèves a fortement diminué.

46. Dans le domaine de la santé, on constate un accroissement du nombre d'établissements de santé au cours de la dernière décennie. Le pays compte aujourd'hui 144 hôpitaux, 959 centres de santé et 4 714 postes de santé, dans lesquels travaillent 4 858 médecins, 5 772 professionnels de la santé, 14 558 assistants, 4 208 agents administratifs et 332 cadres. Les dépenses consacrées à la santé ont fortement augmenté ces dernières années, leur taux de croissance, qui était négatif (-14 %) entre 1985 et 1990, atteignant 22 % entre 1991 et 1995. Les ressources provenant de la coopération extérieure ont également augmenté, s'établissant à 202 millions de dollars.

47. La femme occupe une place centrale dans la politique sanitaire. En effet, l'amélioration de la santé de la femme permettra de réaliser les autres objectifs dans les domaines sanitaire et démographique, notamment la santé périnatale et infantile ou la maîtrise de la croissance démographique. Les succès les plus importants obtenus en la matière sont l'amélioration de la

couverture vaccinale des enfants de moins d'un an, soit plus de 90 % en 1995, l'éradication de la poliomyélite et la nette diminution de l'incidence de la rougeole. La mortalité infantile a baissé progressivement, passant de 110 pour 1 000 naissances vivantes durant la période 1970-1975 à 56 p. 1000 durant la période 1990-1995. L'objectif est de la ramener à 41 p. 1000 en l'an 2000.

48. Un programme de lutte contre les infections respiratoires aiguës, principale cause de mortalité chez l'enfant, a été mis en place avec le concours de l'Organisation panaméricaine de la santé et l'UNICEF. L'objectif est de réduire de 50 % la mortalité due à ces affections. Le Gouvernement a également réussi à faire baisser les cas de tuberculose dans le pays : en 1996, 26 664 cas au total ont été diagnostiqués et soignés, soit une diminution de 30 % par rapport à 1993 et de 17,4 % par rapport à 1995. Le Ministère de la santé a en outre mis en place un programme de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA.

49. Grâce à ces politiques et à ces programmes, l'espérance de vie à la naissance était de 67 ans durant la période 1990 et 1995, et on estime qu'elle se chiffrera à 70 ans durant la période 2000-2005, soit 67 ans pour les hommes et 72 ans pour les femmes. Ces progrès ont valu au Gouvernement péruvien de recevoir le prix que l'Organisation panaméricaine de la santé décerne tous les ans au pays le plus avancé en matière de santé. Toutefois, il reste beaucoup à faire, notamment pour réduire les taux de mortalité maternelle, les écarts en matière d'indicateurs de santé entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi que les niveaux de malnutrition chronique chez les enfants.

50. Dans le cadre de la construction d'un Etat toujours plus efficace et plus rationnel, le Gouvernement péruvien consacre des ressources considérables au développement social. Pendant la période 1997-2000, il entend renforcer les acquis, afin de réaliser dans les plus brefs délais le respect et la jouissance effective des droits consacrés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

La séance est levée à 13 h 5.

-----